FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Élections professionnelles
Fonction publique territoriale

CAP B

Commission Administrative Paritaire

Je vote



Du 03 au 10 décembre 2026

Catégorie B : responsabilité reconnue, carrière défendue

Les agents de catégorie B occupent une place essentielle dans les collectivités territoriales.

Ils assurent des missions d'encadrement intermédiaire, d'expertise, de coordination, de gestion, d'accompagnement, d'enseignement, de sécurité, de technique ou d'administration.

Ils sont souvent placés entre des responsabilités accrues et une reconnaissance insuffisante.

FO revendique :

- **Une meilleure reconnaissance** *des missions exercées*
- **Une vraie revalorisation indiciaire**
- **Des carrières plus fluides** *et plus attractives*
- **Des ratios d'avancement** *ambitieux*
- **L'accès réel à la promotion interne**
- **Le respect des qualifications**, *diplômes et concours*
- **La défense des agents face aux pressions hiérarchiques**
- **Des effectifs suffisants** *pour exercer correctement les missions*
- **La fin des glissements de fonctions** *sans reconnaissance statutaire ou financière*



Au sein de la CAP composée de représentants du personnel, FO est là pour défendre vos droits !



Les décisions individuelles
relevant de la CAP

Les recours et contestations
pour lesquelles la CAP peut être saisie

Les refus de titularisation

Les sanctions disciplinaires

Les licenciements

Les situations d'injustice
ou de blocage de carrière

FO exigera la transparence, l'équité et le respect du statut.

FO, pour une fonction publique territoriale respectée

Pour une représentation indépendante, solide et efficace, le 10 décembre 2026…



Je vote FO